

**Délibération 2023-008**

**SEANCE DU 09 MARS 2023**

Date de la convocation : jeudi 02 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19  
 Nombre de conseillers présents : 13  
 Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi neuf mars, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, DUPONT Joël, BEHELLE Anthony.

**Pouvoirs** : HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric).

**Absents excusés** : GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique

**Secrétaire de séance** : BEHELLE Anthony

**Objet : PROGRAMME VOIRIE 2023 – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel du programme voirie 2023 :

Dépenses		Recettes		
<b>Tranche ferme</b>		<b>Etat</b>		
Chemin de Gréville, RD 900, Sefsoif parking et chemin des Prés)	148 241,10 €	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (20 %)	40 187,00 €	20%
Route de la Malbrèche section 1		Conseil Départemental (amendes de police)	13 800,00 €	7%
<b>Tranche optionnelle 1</b>		<b>Communauté d'Agglomération</b>		
Route de la Malbrèche section 2	20 937,55 €	Fonds de concours (axe 2)		
<b>Tranche optionnelle 2</b>		40 % du reste à charge (plafond 70 %)	58 779,00 €	29%
Route de la Malbrèche section 3	20 656,98 €	<b>Autofinancement commune</b>	88 169,63 €	44%
	<b>Total travaux HT</b>	<b>Total HT</b>	<b>200 935,63 €</b>	
	maîtrise d'œuvre			
	<b>Total HT</b>			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Manche et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS